

CER Jean-Yves LANOY





CER
C'EST RÉUSSIR

Depuis 1983, CER vous accompagne avec plus de **550 écoles de conduite** en France !



#ENJOY DRIVING
* LE PLAISIR DE CONDUIRE

NOTRE ENGAGEMENT



ENSEIGNANTS
EXPERTS



ENSEIGNANTES
EXPERTES



OUTILS
CONNECTÉS



FORMULES
PERSONNALISABLES



DÉLAIS
ADAPTÉS

CER
C'EST RÉUSSIR

CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.

CER RÉSEAU

21
FORMATIONS



200 000
ÉLÈVES / AN



2 000
VOITURES NEUVES



2 500
PROFESSIONNELS



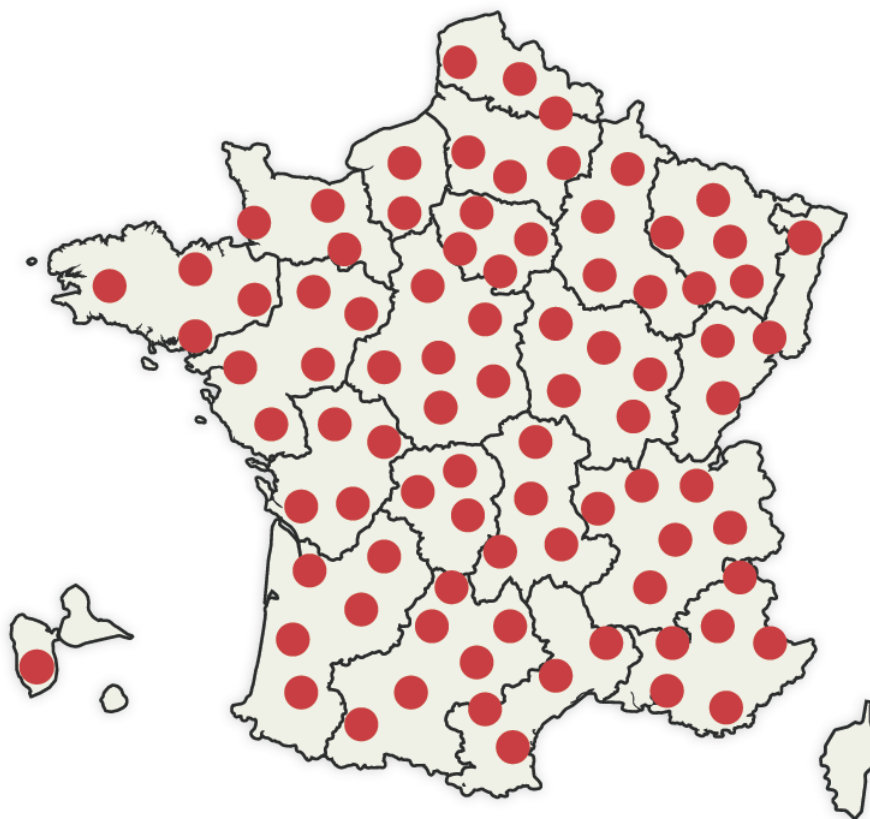
550
CENTRES



60
POIDS LOURDS



450
MOTOS



NOS FORMATIONS



20 heures minimum en boîte manuelle
13 heures minimum en boîte automatique

FILIERE TRADITIONNELLE

Inscription à partir de 16 ans

Passage examen pratique à partir de 17 ans

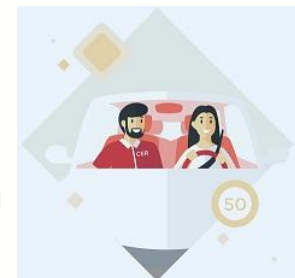
Période probatoire 3 ans

FILIERE CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription à partir de 15 ans

Passage examen pratique à partir de 17 ans sous réserve
d'avoir parcouru 3000 km sur une durée d'un an minimum

Période probatoire 2 ans

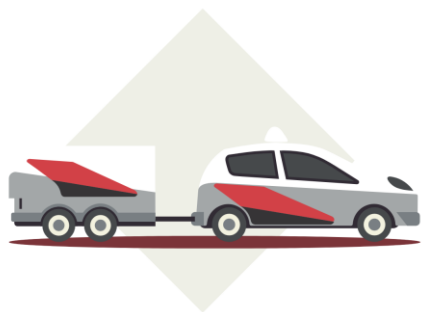


FILIERE CONDUITE SUPERVISEE

A partir de 18 ans

Période probatoire 3 ans

NOS FORMATIONS



FORMATION B96

Posséder le permis B

Tracter une remorque dont le poids est supérieur à 750kg

La somme des PTAC (Véhicule + remorque) est compris entre 3500 kg et 4250 kg

Formation de 7 heures à partir de 18 ans

PERMIS BE

Posséder le permis B

Tracter une remorque dont le poids est supérieur à 750kg

La somme des PTAC (Véhicule + remorque) est supérieur à 4250kg

Passage permis BE à partir de 18 ans

NOS FORMATIONS DEUX-ROUES



PERMIS **A1** 16 ANS

MOTOCYCLETTES 125 CM³ AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm³
- Puissance ≤ 11 kW
- Tricycles puissance ≤ 15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **7 HEURES**

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS **A2** 18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW,
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **A1 VERS A2**

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



FORMATION **PASSERELLE A2 VERS A**

20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW,
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

NOTRE ÉQUIPE

ENJOY
DRIVING
*LE PLAISIR DE CONDUIRE

RESPONSABLE
REFERENT PÉDAGOGIQUE
REFERENT ENTREPRISE
REFERENT HANDICAP

NOTRE ENSEIGNANTE



Jean-Yves LANOY

A 02 062 0394 0
Formations dispensées
A1 – A2 – Formation 125
Passerelle A2 en A
B – BEA – BE – B96
Post-Permis



Linda W.

A 03 062 0072 0
Formations dispensées
B – BEA – BE – B96

CHARGÉE DES RELATIONS
AVEC LES ÉLÈVES



Chantal L.

Secrétaire dans les deux bureaux

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
Entre 45 min
et 1h00

<u>LES</u> <u>OBJECTIFS</u>	L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire catégorie B A1 et A2 dans les meilleures conditions d'apprentissage, ainsi qu'une proposition chiffrée quant au coût de la formation. L'élève reste libre d'accepter ou de refuser la proposition chiffrée résultant de la leçon d'évaluation.
<u>LE</u> <u>MOYEN UTILISÉ</u>	 SIMULATEUR pour la catégorie B Evaluation réalisée sur rendez-vous et sans formateur
<u>LES</u> <u>COMPÉTENCES</u> <u>EVALUÉES</u>	- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et de la conduite d'un véhicule ; - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ; - vos compétences et aptitudes en terme de départ/arrêt, manipulation du volant, compréhension, mémoire, trajectoire, observation, regard, temps de réaction, perception et champ visuel, émotivité; - vos motivations (attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière)

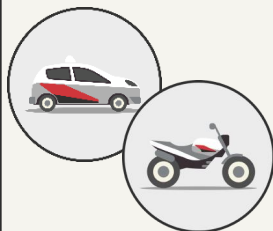
TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE pour la catégorie BE ET A1-A2

Évaluation réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de la catégorie sur piste en **situation réelle pendant laquelle** une grille d'évaluation est utilisée

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.
Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de grilles de progression permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et environnementaux au fil de votre apprentissage.

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettront également de mesurer vos progrès et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque l'ensemble des compétences requises du REMC seront validées.

L'examen pratique se situe rue de Wicardenne à Boulogne Sur Mer du lundi au vendredi de 8h à 16h en fonction des réservations sur la plateforme RDVPERMIS

Rendez-vous au centre d'examen une demi-heure avant l'horaire prévu sur la convocation avec la carte d'identité valide



TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION THEORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme soit :

- En présentiel dans les locaux des deux agences de l'école de conduite situées au 23 avenue De Lattre De Tassigny (DS) et au 281 rue Nationale (RN) en fonction des horaires
- En distanciel avec la Plateforme **CER LEARNY PERMIS** avec l'accès à 163 séries pour ETG et 60 séries pour ETM
- En visio-conférence sur la Plateforme CER avec l'accès à « CER Classe Virtuelle » avec des cours animés par des enseignants titulaires de l'autorisation d'enseigner en direct ou en replay

HORAIRES DES SEANCES DE CODE

BUREAU DS

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi :
09h00 – 10h00 – 11h00

Mardi, Mercredi,
14h15 – 15h15 – 16h15 -17h15 - 18h15

Samedi : 14h15 - 15h15 - 16h15

BUREAU RN

Lundi, Vendredi :
15h00 – 16h00 – 17h00 ou 18h30



**CODE DE
LA ROUTE**



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THEORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire (ETG pour le permis voiture, ETM pour le permis moto) est obligatoire pour se présenter à l'épreuve pratique quelque soit la catégorie de permis .

Déroulement

L'épreuve du code de la route est organisée par un opérateur privé ayant eu l'agrément pour le faire (ex : La Poste, SGS...)

L'examen dure une trentaine de minutes avec 40 questions dont 4 vidéos.

L'examen est individuel sur une tablette avec des oreillettes. Avant de commencer, le candidat doit cocher :

ETG pour la catégorie B ET BE et ETM pour la moto A1 et A2

L'inscription à l'examen

Une redevance de 30€ est à payer lors de la réservation dématérialisée.

Pour s'inscrire à l'examen, le candidat doit avoir un NEPH valide donné lors de l'enregistrement du dossier sur ANTS

Obtention de l'examen

Le candidat doit obtenir un minimum de 35 sur 40 pour obtenir l'examen

Validité

La réussite à l'examen théorique a une validité de 5 ans maximum.

Un candidat titulaire du permis de conduire catégorie B sera dispensé de passer l'examen de code pour une inscription au permis BE sous réserve d'obtenir la pratique du permis BE dans les 5 ans à compter de la réussite à l'examen pratique de la catégorie B

Cette règle n'est plus valable pour le permis moto où le candidat a obligation de passer le code ETM même s'il possède un permis de conduire catégorie B depuis moins de 5 ans

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité et celle des autres usagers. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen et être appliqué tout au long de la vie du conducteur.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis de conduire mais également des modifications du code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

Une veille réglementaire est mise à jour régulièrement sur le site pour rester informé des évolutions.



TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

L'évaluation préalable

Une évaluation de départ est OBLIGATOIRE avant de commencer la formation pour estimer un nombre d'heures de conduite nécessaires pour valider les 4 compétences du REMC réalisées sur le simulateur SIMUNOMAD. Le nombre de leçons de conduite pourra évoluer en fonction des acquis de chacun au cours de la formation

20 heures de conduite minimum sont obligatoires pour la formation en boîte manuelle et 13 heures minimum pour la formation en boîte automatique

La formation sur le simulateur

La compétence 1 est réalisée sur le simulateur en 4 ou 5 heures selon l'apprentissage de chacun

La formation en voiture

Les compétences 2, 3 et 4 se font au volant de la Clio pour la formation en boîte manuelle et 2008 pour la formation en boîte automatique

Un bilan de compétences est réalisé par l'enseignant-expert en cours de formation et un examen blanc est prévu avant le passage de l'examen pratique devant un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire possible à partir de **17 ans** est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 30 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (20h de cours minimum pour la boîte manuelle et 13h minimum pour la boîte automatique)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite (2h de théorie et 1h de pratique)

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
 - le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISEE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 18 ans ou après un échec à un examen pratique !

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (20h de cours minimum pour la boîte manuelle et 13h minimum pour la boîte automatique)

PHASE 2 : CONDUITE SUPERVISEE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite accompagnée en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs pour appréhender plus sereinement la route, acquérir plus d'expérience

2/ Augmenter ses chances de réussite

APPROFONDIR SES ACQUIS

Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

3/ Les conditions

Avoir 18 ans et plus
Avoir un ou plusieurs accompagnateurs avec
l'accord de leur compagnie d'assurance
Avoir réussi l'examen théorique
Avoir suivi une formation pratique de 20h
minimum pour la boîte manuelle et 13h minimum
pour la boîte automatique
Avoir l'accord de l'enseignant-expert

Conditions pour être accompagnateur

- Être titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans
en cours de validité (sans interruption)
- * Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour
homicide et blessures involontaires, conduite sous l'emprise
de l'alcool, délit de fuite, suspension ou annulation de
permis, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter

**Il est possible d'avoir un ou plusieurs accompagnateurs
dans et hors du cadre familial**

Informations complémentaires :

La période probatoire est de 3 ans comme pour la formule traditionnelle soit 6 points à
l'obtention du permis puis une augmentation de 2 points supplémentaires à chaque
anniversaire pendant 3 ans

Pas de bénéfice au niveau de l'assurance comme la conduite accompagnée

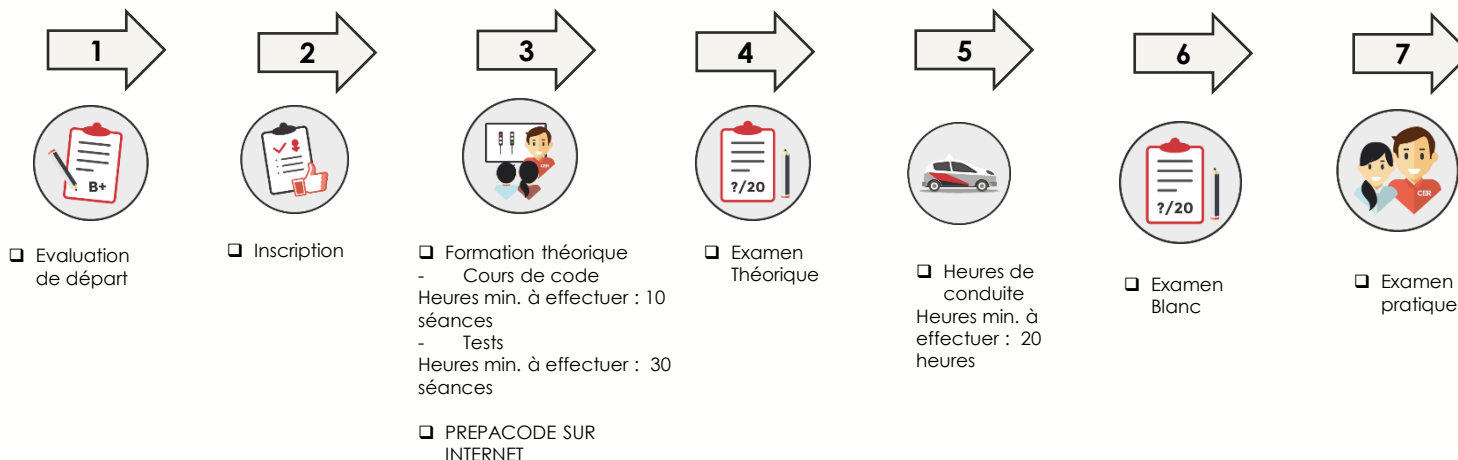


PARCOURS DE FORMATION

PERMIS B FORMULE TRADITIONNELLE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



COURS RECOMMANDES

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'**école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne avec PREPACODE)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **de nuit**

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.

Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

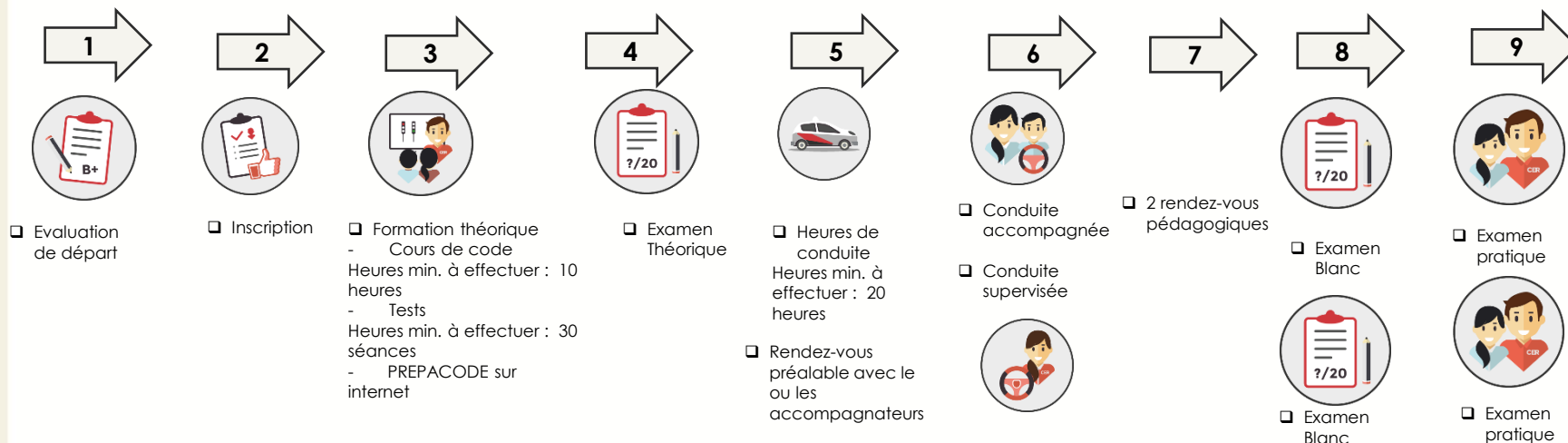
- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités
- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- ☐ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

PARCOURS DE FORMATION

Conduite accompagnée ou supervisée

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



COURS RECOMMANDES

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne avec PREPACODE)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **de nuit**

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.

Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

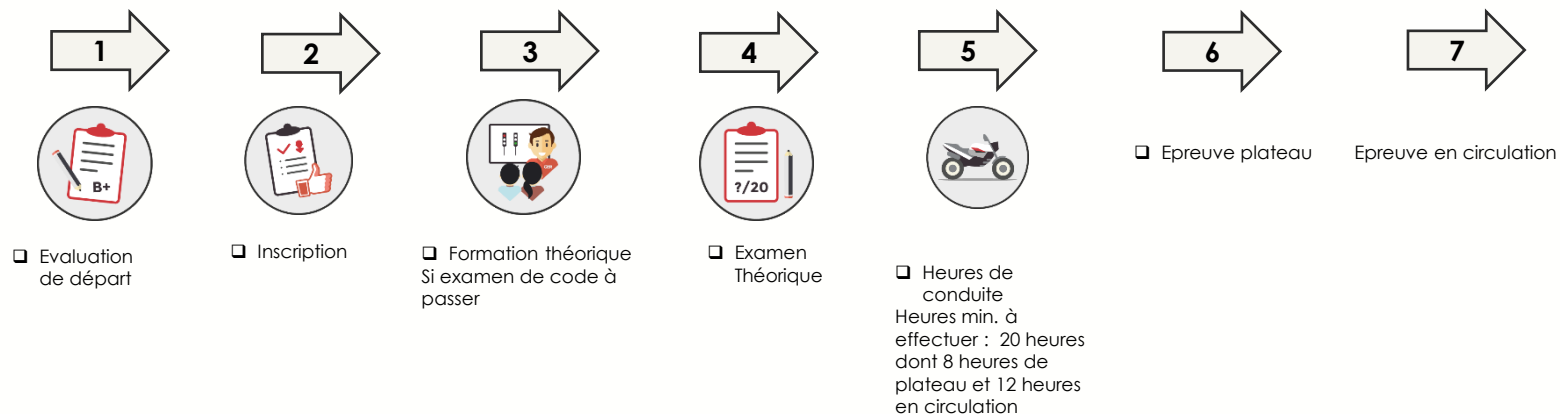
THÈMES :

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités
- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- ☐ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

PARCOURS DE FORMATION PERMIS A1 ET A2

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



COURS RECOMMANDES

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'**école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne avec PREPACODE)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **de nuit**

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.

Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités
- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- ☐ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

CER JEAN-YVES LANOY

23 avenue De Lattre de Tassigny et 281 rue Nationale
62200 Boulogne Sur Mer



HORAIRES DES COURS DE CODE

En Visio-conférence sur la
plateforme CER LEARNY PERMIS

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.	
MAR.	
MER.	
JEU.	18h30 - 19h30
VEN.	18h30 - 19h30
SAM.	11h30 - 13h00



HORAIRES DES TESTS DE CODE Avenue De Lattre de Tassigny

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.		
MAR.	9h00 - 12h00	14h15 - 19h00
MER.	9h00 - 12h00	14h15 - 19h00
JEU.		
VEN.	9h00 - 12h00	
SAM.	9h00 - 12h00	14h15 - 17h00



HORAIRES DES TESTS DE CODE Rue Nationale

LUN.	15h00 - 19h15
VEN.	15h00 - 19h15



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

MATIN

APRÈS-MIDI

LUN.	08h00 - 12h00	14h00 - 19h00
MAR.	08h00 - 12h00	14h00 - 19h00
MER.	08h00 - 12h00	14h00 - 19h00
JEU.	08h00 - 12h00	14h00 - 19h00
VEN.	08h00 - 12h00	14h00 - 19h00
SAM.	08h00 - 12h00	14h00 - 17h00

Rendez-vous à l'une des deux
agences ou aux lycées situés
à Boulogne Sur Mer ou Saint-
Martin-Boulogne

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES

>> Formations dispensées



PERMIS A1



PERMIS A2



PASSERELLE
A2 - A



PERMIS 7H
125 CM³
2 OU 3 ROUES



Notre école de conduite est en attente d'une nouvelle piste pour l'apprentissage de la moto, la piste située au HUB Port n'étant plus accessible aux écoles de conduite

Le point de RDV se fait toujours au 23 avenue De Lattre de Tassigny à Boulogne Sur Mer

Le centre d'examen pour le plateau se situe à Marck, environ 30 minutes de trajet et St Martin Boulogne rue Au Bois pour la circulation à 5 minutes de trajet

Engagé dans une démarche qualité, le **CER LANOY** met à votre disposition un enseignant-expert titulaire de l'autorisation d'enseigner mention deux-roues, pour un groupe de 3 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe de 3 élèves maximum lors des **cours de circulation**.

TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION PRATIQUE DU PERMIS A1 et A2

000 PERMIS A/A1/A2
Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

PROGRAMME DE FORMATION REMC



Compétence C1 Maîtriser
le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- a. Connaître et adapter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- d. Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.
- e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- l. Réaliser un freinage d'urgence.

Compétence C2 Appréhender
la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Connaître et respecter les règles de circulation.
- b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- d. Adapter l'allure aux situations.
- e. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- f. Tourner à droite et à gauche.
- g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

Compétence C3 Circuler
dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Négocier les virages de la façon la plus sécuritaire.
- d. Communiquer avec les autres usagers.
- e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- h. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- i. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Compétence C4 Pratiquer
une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- f. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- g. Pratiquer l'éco-conduite.

CODES ROUSSEAU
Le meilleur de la pédagogie

L'évaluation préalable

Une évaluation de départ est OBLIGATOIRE avant de commencer la formation pour estimer un nombre d'heures de conduite nécessaires pour valider les 4 compétences du REMC réalisée par un enseignant de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner catégorie A

8 heures de conduite minimum sont obligatoires avant le passage de l'examen Hors circulation et 12 heures minimum avant le passage de l'examen en circulation

Le permis A1 (125 cm³) est accessible à partir de 16 ans
Le permis A2 à partir de 18 ans



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS A1 et A2

L'examen pratique comprend deux phases :

Une épreuve hors circulation de 10 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale)
L'examen se situe à Marcq (près de Calais) à 45 minutes

Une épreuve en circulation de 32 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité

La durée de conduite effective pour la circulation est de 25 minutes et le temps de la conduite autonome est de 5 minutes

Le départ de l'épreuve est situé rue au Bois à Saint-Martin-Boulogne à 5 minutes

ISSUE DES EPREUVES

À l'issue des épreuves, l'examineur délivre un certificat d'examen du permis de conduire. Si le résultat est favorable, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant 4 mois, en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

Il permet au conducteur de conduire seulement sur le territoire national.



Source:

[www.s curit  routi re.gouv.fr](http://www.sécurité routi re.gouv.fr)

Le programme de formation:

Séquence 1 : Théorie (durée 2 heures)

Explications et échanges sur les thèmes :
accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et
produits psychoactifs

Séquence 2 : Maniabilité Hors circulation (durée 2 heures)

Maximum 3 élèves ayant chacun une moto
catégorie A

S'adapter au véhicule plus puissant et plus lourd
apprendre à doser l' accélération, freiner anticiper
et adapter son comportement pour éviter la gestion
de situations dangereuses

Séquence 3 : Circulation et clôture de la formation (durée 3 heures)

1 seule moto utilisée avec un maximum de 3 élèves
Réaliser un audit de la conduite de chacun des
élèves, axé sur la perception, l'analyse, la prise de
décision et l'action

Chaque élève effectue un parcours de 30 minutes
minimum suivi d'un bilan de 10 minutes sur la
prestation

La formation se termine par un échange de 20
minutes sur le bilan de la journée de formation

TOUT SAVOIR SUR

LA PASSERELLE

A2 EN A



OBJECTIFS

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kw.
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite de ces engins
- Travailler notamment sur le processus **Détection** – **Analyse** – **Décision** et **Action** dans le cadre d'un audit de conduite

Durée de la formation : **7 heures**

Elle peut être suivie **3 mois** avant la date
anniversaire des **2 ans de permis A2**

Après cette date faire la demande de
fabrication du permis sur le site ANTS sans
oublier de joindre l'attestation de
formation



TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION 125

Le programme de formation:

Séquence 1 : Théorie (durée 2 heures)

Analyse des accidents impliquant des motos légères
La conduite de nuit, sous la pluie
L'importance d'être bien équipé
Apprendre les risques concernant l'adhérence

Séquence 2 : Hors circulation (durée 2 heures)

Prise en main du véhicule
Vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage...
Sensibilisation à l'importance d'être bien équipé (casque, gants, blouson...)
Apprentissage des risques concernant l'adhérence
Prise de conscience physique et psychologique des chocs sur les aménagements de la route quel que soit la vitesse à laquelle le motard roule

Séquence 3 : Circulation (durée 3 heures)

Circulation hors et en agglomération
Apprentissage d'une conduite sereine en adéquation avec le code de la route et respectueuse des autres usagers de la route

OBJECTIFS

Depuis le 01/01/2011, le permis B permet de conduire une motocyclette légère et un scooter de 50 à 125 cm³ ou un 3 roues (catégorie L5e) à condition de de suivre une formation dont les objectifs sont :

- Familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation (voiture, deux-roues ...)
- Prendre conscience des risques et la nécessité de respecter les règles

Durée de la formation : 7 heures

Elle peut être suivie 2 ans après l'obtention de la catégorie B

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée

Le programme de formation:

Séquence 1 : durée 2 heures

Dans un trafic nul ou faible :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

Il est possible de faire une heure sur le simulateur et 1 heure en conduite

Séquence 2 : durée 5 heures

Conditions de circulation variées, simples et complexes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans différentes conditions de circulation, tout en adoptant les techniques de l'éco-conduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION B78 EN B

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le conducteur titulaire du permis B, boîte automatique (B78) doit être en capacité de conduire en toute sécurité un véhicule muni d'un embrayage, boîte manuelle

La formation de **7 heures** peut être suivie **sans délai** après l'obtention du permis B mention boîte automatique

Elle est pratique et individuelle, dispensée par un enseignant de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner la catégorie B du permis de conduire

A la fin de la formation, faire la demande de fabrication du permis pour modifier le changement sur le permis



Pour la catégorie BE, l'examen doit permettre de contrôler l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un ensemble de véhicules de la catégorie BE en sécurité.

L'apprentissage des règles élémentaires de sécurité sera développé afin de traiter aussi bien la sécurité liée à l'ensemble en marche qu'à l'ensemble à l'arrêt (attelage, dételage, chargement, freinage, conditions de stabilité, déchargement...).

Après réussite au code, vous passez l'examen pratique comprend successivement:

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- et une épreuve en circulation (CIR).
- La durée totale est de 60 minutes.
- L'épreuve en circulation seule (en cas d'échec à l'épreuve CIR, le bénéfice de l'épreuve HC est conservé) est de 30 minutes.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS BE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

- un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- l'attelage et le dételage d'un ensemble,
- une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route,
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.



La formation B96 permet de tracter une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3500 kg si l'ensemble des PTAC véhicule + remorque est supérieur à 3500 kg et inférieur ou égal à 4250 kg

**L'ensemble ne doit pas dépasser
4250 kg**

La formation peut être suivie par 3
élèves maximum

TOUT SAVOIR SUR LA FORMATION B96

LA FORMATION

Durée : 7 heures

Séquence 1: Hors Circulation 4 heures

- Connaître et comprendre la réglementation
- Connaître et comprendre la signalisation et les règles de circulation spécifique à ce genre de véhicule,
- Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ
- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage
- Réalisation d'exercice de maniabilité

Séquence 2 : en circulation 3 heures

- Maîtrise de l'ensemble
- Les angles morts
- Les changements de direction
- La prise en compte des autres usagers
- Information et communication avec les autres usagers
- Anticipation, distance de freinage et d'arrêt
- Les trajectoires
- Maîtrise de l'ensemble et partage de la route

L'AVANTAGE

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans
- au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi
- au lieu de 2 en AAC

Le programme : 2 modules

Le matin : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

- Présentation
- Questionnaire d'entrée et son traitement
- Echange en groupe pour confronter ses expériences
- perception des risques
- Comprendre et résoudre des situations complexes

L'après-midi : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables

Les stratégies de mobilité

- Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes
- Choix de mobilité

TOUT SAVOIR SUR LE POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

OBJECTIFS

- Agir sur l'accidentologie des conducteurs novices
- Réduire le sur-risque d'accident

- Le rendez-vous Post-Permis est une formation complémentaire qui s'adresse aux titulaires d'un permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre **le 6^e et le 12^e mois** suivant son obtention dont le but est de réduire la période probatoire de :
 - **3 à 2 ans** pour ceux qui ont suivi la filière traditionnelle et supervisée
 - **2 à 1 an et 6 mois** pour ceux qui ont suivi la filière AAC
- Ne pas avoir eu d'infraction donnant lieu à un retrait de point
- La formation a une durée de 7 heures
- Elle est dispensée par un enseignant de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner
- Elle est collective avec un minimum de 3 conducteurs novices

INFOS PRATIQUES

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Si, nous n'avons pas su satisfaire à votre demande, un plan de gestion des réclamations est mis en place

A qui s'adresser pour une réclamation ?

Tout client peut faire une réclamation en cas de mécontentement auprès de nos services en remplissant une fiche de réclamation via :
notre site internet : cer-lanoy.com

par mail: auto-ecole.lanoy@sfr.fr

par courrier : 23 avenue De Lattre de Tassigny 62200 Boulogne Sur Mer
ou auprès du secrétariat

Délai de réponse

Dès réception de la réclamation, l'école de conduite, par l'intermédiaire de Monsieur LANOY ou de la secrétaire Chantal Le client recevra une réponse au plus vite :

- Dans les 3 jours ouvrables après réception de la réclamation écrite
- Au plus tard dans les 10 jours une réponse définitive après examen des faits et la résolution du problème. En cas d'impossibilité à respecter le délai, l'Ecole de conduite préviendra par tous moyens le délai dans lequel une réponse définitive peut être attendue

Réponse à la réclamation

Le client sera informé de l'avancement de sa réclamation et recevra une réponse dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du litige

Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée ou si après 10 jours sans nouvelle de l'Ecole de conduite, il est possible de s'adresser au médiateur de la consommation :

AME Médiation
197 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS
saisine@mediationconso-ame.com
Tél : 09.53.01.02.69

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES
FINANCIÈRES**



CER Jean-Yves LANOY

23 avenue De Lattre de Tassigny

Tél : 03.21.31.75.96

Agrément préfectoral : E03 062 1046 0

N° déclaration d'activité : 31620270762

Enregistré sur le DATADOCK et LABELLISE

281 rue Nationale

Tél : 03.21.31.68.35

Agrément préfectoral : E19 062 0018 0

62200 Boulogne-sur-Mer

Mail : auto-ecole.lanoy@sfr.fr

www.cer-lanoy.com